



Le Puy, le 9 mars 2021.

**29 suppressions de postes dans le 2nd degré en Haute-Loire :
C'est inacceptable !
Rassemblement le 18 mars à 10h devant l'Inspection académique.**

Les mesures prévues dans le 2nd degré en Haute-Loire par BLANQUER et ses représentants sont inacceptables :

dans les collèges : 20 suppressions (pour 3 créations) de postes d'enseignants, soit un **solde à -17**

dans les lycées : 5 suppressions (et 3 créations) de postes d'enseignants, soit un **solde à -2**

1 suppression de poste de TZR (ZRE Le Puy-Yssingeaux en Histoire-géo), soit un **solde à -1**

AU TOTAL : -20 postes d'enseignants.

2 suppressions de postes de personnels administratifs en collège-lycée (lycée Jean MONNET du PUY et collège de BRIVES) ;

6 postes d'administratifs menacés (dont 4 si vacants) au GRETA du Velay ;

AU TOTAL 8 postes d'administratifs menacés.

1 suppression au CIO de Brioude (DIO) ;

Aucune création de postes de CPE, de personnels de laboratoire.

LE BILAN pour la Haute-Loire dans le 2nd degré : -29 postes

Ces mesures interviennent sur un fond d'attaque tout azimut de la part du gouvernement et de BLANQUER contre nos statuts et droits :

- La volonté d'imposer 2 HSA dans le second degré conduisant à l'augmentation du temps de travail et à la suppression de postes d'enseignants
- La suppression de 1800 postes dans le second degré alors que les effectifs des élèves augmentent de plus de 43 000 pour la prochaine rentrée 2021. La poursuite de la réforme du lycée et la mise en place du contrôle continu du baccalauréat conduisant à sa dislocation.
- La poursuite du dépeçage de l'Éducation Nationale avec le projet de loi dit 4 D de transfert auprès des collectivités territoriales, avec la mise sous double tutelle « Éducation nationale-Collectivités locales » des gestionnaires
- La loi de modernisation qui inscrit la suppression des CHSCT en 2022 et qui remet en cause toutes les prérogatives des CAP en matière de gestion de carrière
- La poursuite du blocage des salaires dans la Fonction publique et dans la l'Éducation nationale avec le dit « Grenelle de l'Éducation »

Pourquoi une telle hécatombe dans les collèges ?

La politique du rectorat, encouragée par la DASEN de Haute Loire, est de supprimer tous les postes qui n'ont pas un total de 18 heures (le rectorat prévoit la suppression des postes sur lesquels il y a de 12 à 16 heures). Or, dans les collèges ruraux, les postes incomplets sont majoritaires.

Cela signifie que le rectorat a programmé une suppression massive de postes dans les collèges ruraux, avec un recrutement de contractuels payés à coup de lance-pierres,

malléables et corvéables. C'est une attaque massive contre les droits des personnels et le droit à l'instruction des élèves en milieu rural !

À l'annonce des mesures, les personnels du collège du Monastier se sont réunis et ont adopté la motion suivante :

Motion FO-SNES du collège du MONASTIER

Les personnels du collège Laurent Eynac ont appris avec écœurement la suppression envisagée de trois postes à la rentrée prochaine. Le poste de technologie laissée vacant suite au décès de notre collègue. Le poste de SVT suite au départ à la retraite et le poste de musique s'il est vacant à l'issue du mouvement. Si elle devait être actée cette proposition aurait pour conséquence l'absence de titulaire en sciences et en arts (cinq disciplines sur 11) puisqu'en physique et en arts plastiques nous avons déjà des compléments de service. De plus il ne resterait que 12 professeurs titulaires dans l'établissement dont certains déjà en services partagés (EPS, français, histoire-géographie, italien et anglais).

Notre inquiétude concerne l'organisation de l'établissement avec 12 collègues sur 19 en services partagés ! Comment envisager la construction des emplois du temps avec de telles contraintes qui plus est si les postes sont complétées par plusieurs collègues ? S'ajoutent aux contraintes le fait qu'il n'y a qu'une seule salle spécialisée par discipline ce qui rend impossible la présence simultanée de deux collègues d'une même discipline. La constitution de groupes de sciences indispensables dans des classes surchargées à 30 élèves sera elle aussi impossible alors même que les salles spécialisées ne peuvent accueillir que 27 élèves. Nous sommes sidérés de voir que sur les 54 postes supprimés dans l'académie trois sont au collège Laurent EYNAC ce qui représente l'équivalent de 2,1 temps plein soit 3,8 % des suppressions sur un seul établissement de l'académie

Les personnels du collège exigent que la situation soit réétudiée.

Nous pouvons faire reculer Blanquer sur tous ses projets !

Les personnels du collège du MONASTIER ont raison ! Les suppressions de postes sont inacceptables et doivent être abandonnées.

Les mobilisations en cours prouvent que la détermination des personnels à défendre leurs revendications fait reculer à chaque fois le ministère et ses représentants.

Pour preuve, le ministre a dû abandonner le projet de transfert de la médecine scolaire vers les collectivités territoriales, initialement prévu dans le projet de loi 4D.

La DASEN de Haute-Loire, face à la détermination des enseignants du premier degré et des parents d'élèves, est obligée de reculer et a annulé la suppression de trois classes.

C'est pourquoi les syndicats départementaux SNFOLC, SPASEEN-FO, SNES, SNEP, SNUEP, SUD-Education, CGT-Educ'Action et SE-UNSA invitent tous les personnels dans les lycées et collèges à se réunir, à rédiger leurs revendications et à prendre toutes les initiatives pour la défense de leurs revendications.

INFO DE DERNIERE MINUTE !

Des personnels syndiqués (FO, CGT, FSU) et non syndiqués du collège Lafayette du Puy, ont décidé d'appeler à un rassemblement devant l'inspection académique de Haute-Loire le jeudi 18 mars à 10h, le jour précédant le CTA (Comité Technique Académique) au cours duquel l'administration rectorale présentera ses mesures de suppressions-crétions de postes (le CTA est convoqué pour le 19 mars; un préavis de grève FO couvre la période du 1^{er} au 31 mars).

Ils appellent tous leurs collègues, les personnels des collèges et lycées de Haute-Loire, ceux des écoles dont des classes sont menacées de fermeture, ainsi que les parents d'élèves à participer à cette mobilisation.

**Ils ont raison ! Tous ensemble, nous pouvons gagner !
Pour le maintien des postes, des classes
et les créations nécessaires.**

**Grève et rassemblement devant l'inspection académique
Jeudi 18 mars à 10h (veille du CTA convoqué le 19 mars)**